

## **Parénétiqne de la consolation. Louer et exhorter dans la lettre (Philippe Du Plessis-Mornay, Guillaume Du Vair et Antoine de Nervèze)**

**Claudie Martin-Ulrich**  
UPPA-IRCL UMR 5186 du CNRS  
clamulrich@gmail.com

**Abstract :** Focusing on a corpus of consolation letters dating from the latter part of the XVI<sup>th</sup> century and the early 1600s, this study highlights the links between praise and advice in this type of discourse. The consolatory speech of this time performs a mission of justice, paying homage to the dead, honoring his memory by the use of parenetic virtues. The mission of the comforter is thus rhetorical in nature, that is to say, inherently ethics.

**Keywords :** consolation, letter, praise, devotional Literature, mourning, Guillaume Du Vair, Antoine de Nervèze, Philippe Du Plessis-Mornay

### **0. Introduction**

Dans un volume consacré à la concorde et à la réévaluation du genre épideictique dans la rhétorique aujourd'hui, il paraît opportun de se tourner vers un genre mixte relevant non seulement de l'épideictique mais aussi du délibératif : la consolation<sup>1</sup>. Ce type de discours permet de questionner des pratiques rhétoriques et sociales anciennes pour repenser notre époque dans les défis qui sont les siens et en particulier dans celui de repenser les valeurs communes (DANBLON à *paraître*). On sait que l'épideictique joue un rôle fondamental dans les sociétés anciennes où il garantit et affermit le lien social. C'est son rôle pendant tout l'Ancien Régime, sans doute même jusqu'à la fin de l'empire rhétorique. Les discours de circonstances à visée épideictique constituent alors un ensemble copieux recouvrant toute une série de petits genres, codifiés selon les règles de l'art rhétorique, les usages et la coutume de chaque époque. Ils occupent une place institutionnelle majeure, difficile à se représenter de notre point de vue moderne, mais cependant bien étudiés aujourd'hui (PERNOT 1993, LORAUX 1993). Discours publics et politiques, ils sont pour la plupart prononcés lors de cérémonies dont la dimension institutionnelle, consensuelle, parénétiqne, c'est-à-dire aussi dotés d'une fonction et d'une intention civilisatrices, les tient paradoxalement à l'écart de toute langue de bois. Ce paradoxe doit être explicité car il ne va pas de soi. La célébration de valeurs communes n'interdit pas, selon la mentalité de ces époques, la pensée critique. L'éloge,

---

<sup>1</sup> Cet article est dédié à Béatrice Périgot qui comprit si bien la dispute mais à qui l'idée de consolation était plus que familière.

incontournable dans ce type de production textuelle, est alors fermenté par le conseil. Cette particularité se manifeste aussi dans le rapport que le public entretient avec ce type d'assemblée institutionnelle. L'adhésion consentie du public, uni le temps de la performance discursive ou des cérémonies, n'est pas forcément dénuée de toute force critique au sens politique du terme, c'est-à-dire de jugement<sup>2</sup>. Entre discours et cérémonie, paroles et pratiques sociales, le genre épидictique, nous rappelle Laurent Pernot, est considéré avec le plus grand sérieux chez les Anciens, impliquant « des qualités de finesse, d'intelligence, de culture et de beauté » (2000 : 236).

Dans cet ensemble épидictique, la consolation a toute sa place. Une première singularité cependant doit être soulignée : c'est son association étroite, dès ses origines, avec la lettre. Le premier texte de consolation connu est celui de Crantor, qui utilise la forme épistolaire pour composer son traité perdu, *Sur le deuil*<sup>3</sup>. Parmi le corpus des lettres de consolation postérieures, on distingue les lettres philosophiques des lettres privées, qui font souvent l'objet d'une publication, dès la Renaissance<sup>4</sup>. Dans les premières années du XVII<sup>e</sup> siècle, ce type épistolaire rencontre un public avide de lire et d'entendre des conseils moraux pour apprendre à bien vivre et bien mourir, et venu chercher d'élégantes formules de politesse (au sens où l'entend le XVII<sup>e</sup> siècle) qu'il pourra réemployer à l'occasion. Ce type de lettre possède donc des atouts évidents : dans la forme et dans le fond. En outre, il est possible de repérer de très nombreuses séquences relevant de la consolation dans quantité d'autres textes. La consolation en tant que thème constitue un terreau particulièrement fertile<sup>5</sup>. Une seconde spécificité mérite d'être relevée : l'inclusion de la consolation dans le genre épидictique au moment où cet acte rhétorique entre dans les traités<sup>6</sup>. Il est certain cependant que tous les genres consolatoires ont eu tendance, dès l'Antiquité, à exercer une influence les uns sur les autres. Ainsi, je voudrais questionner cette mixité du genre consolatoire et les conséquences de sa dimension parénétiq ue en m'appuyant sur un petit corpus de lettres consolatoires, écrites à la fin de la Renaissance et dans les premières années du XVII<sup>e</sup> siècle. Ces lettres se situent dans le sillage particulier d'une littérature qui réunit les oraisons funèbres, les sermons, voire aussi les méditations, genres tous caractérisés par une dimension épидictique et parénétiq ue et par la présence d'éloges de forme variée (CARABIN 2002, BARROS, KIRSCHLEGER et MARTIN-ULRICH à paraître). Ce corpus épistolaire est à lire comme le produit d'une société policée, à déchiffrer du point de vue de l'histoire des mœurs, mais aussi comme l'effet, voire le résultat, d'un ensemble de prérequis rhétoriques, que Cécile Lignereux nomme une « routine épistolaire » (2013). Trois auteurs (deux catholiques, le dernier protestant) sont retenus : Guillaume Du Vair, Antoine de Nervèze et Philippe Du Plessis-Mornay, qui publient durant la même période, celle de l'âge d'or des lettres de consolation et du retour du stoïcisme, soit entre la fin du XVI<sup>e</sup> siècle et la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle. Ces années correspondent aussi à un changement qui affecte tout particulièrement la noblesse

---

<sup>2</sup> Pour les liens entre éloge et conseil, voir par exemple Pernot (1993 : 710 et suivantes).

<sup>3</sup> Voir le *Dictionnaire des philosophes antiques*, tome II, Paris, CNRS, (1994 : 482-483).

<sup>4</sup> Parmi les grands auteurs de lettres philosophiques de cette période, signalons Juste Lipse et Guillaume Du Vair que l'ouvrage de Denise Carabin (2004) a parfaitement étudiés. Pour Du Vair, voir les travaux de Tarrête (2002) et l'ouvrage de Petey-Girard, *Les méditations chrétiennes d'un parlementaire. Etudes sur les premières œuvres de piété de Guillaume Du Vair* (2003). Sur le genre de la lettre, voir Vaillancourt (2004) et Gueudet (2003).

<sup>5</sup> Voir nos travaux en cours et à venir, dans le cadre de l'animation d'un groupe de recherches sur la consolation de l'Antiquité au XVII<sup>e</sup> siècle, qui donneront lieu à l'édition d'une anthologie de textes.

<sup>6</sup> Voir Fleury (2006 : 65 et suivantes) où l'auteur renvoie à Cicéron, *De l'orateur*, II, 50.

avec l'émergence d'une noblesse de cour, grande amatrice et consommatrice de lettres.

On peut esquisser à grands traits le *decorum* parénétiq ue sur lequel se déploie la conception de la consolation, à cette époque particulière, avant que cette littérature ne se tarisse progressivement. Comme le rappelle Paula Barros, la tradition consolatoire : « se nourrit des apports des différents courants philosophiques : sophisme, cynisme, stoïcisme, épicurisme, platonisme et aristotélisme. » (2008 : 216). Une précision supplémentaire s'impose pour rendre compte d'un corpus éclaté mais uni : c'est son syncrétisme peu marqué du point de vue confessionnel. Auteurs catholiques et réformés tiennent un discours comparable sur la consolation, ce que ne démentent pas les trois auteurs choisis pour notre étude. Pour spécifier ces usages et ces pratiques discursives, deux termes qui fonctionnent en binômes peuvent servir de fil conducteur à notre enquête : celui de justice et celui de justesse. Ces deux concepts sont d'ailleurs les termes d'époque qu'emploie le proluxe Antoine de Nervèze, à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, pour désigner le devoir que l'on doit rendre aux morts et la manière de s'adresser aux endeuillés : il faut rendre justice au mort, par l'élaboration d'un discours funèbre ou d'un monument funéraire qui rappelle le passage sur terre du défunt, ses hauts faits et ses vertus exemplaires pour servir à consoler les vivants et à les admonester. La justice ici se situe du côté des morts et des vivants : les vivants rendent justice au défunt, tout en respectant la conception que cette époque se fait de la justesse, dans les manifestations du deuil. Justesse, synonyme de « juste mesure », désigne l'exigence de modération dans les manifestations du deuil et dans sa durée. Elle renvoie au devoir assigné à l'endeuillé de sortir de la désolation que lui rappelle la société civile, le cas échéant par l'intermédiaire d'un ami ou d'un homme public qui la représente. La consolation s'inscrit dans un ensemble de pratiques verbales et non verbales<sup>7</sup>. Cette idée de modération, en partie néo-stoïcienne, permet de penser la consolation du point de vue de la masse, pour le dire en termes rhétoriques, au regard de l'amplification ou de son contraire. Nous examinerons les liens entre exhortation et consolation, après avoir réévalué les rapports entre consolation et éloge.

### **1. Consolation et éloge : s'insinuer**

Si des critiques tels qu'Ernst Robert Curtius et Raymond Baustert ont tous les deux considéré que la consolation appartenait au genre épideictique, leur position résulte d'une attention sans doute trop exclusive à un aspect important de ce corpus, l'éloge, qui a tendance à masquer tout le reste<sup>8</sup>. C'est sans compter sur l'intention des auteurs qui instrumentalisent en réalité l'éloge pour ensuite consoler véritablement leur interlocuteur. Découvrir des séquences encomiastiques à l'intérieur des lettres consolatoires est aisé. Leur présence obligatoire s'explique par la nécessité qu'éprouve le consolateur de se concilier les bonnes grâces d'une âme endeuillée, en général considérée comme rétive à tout discours. Pour s'insinuer dans le cœur de l'affligé, le consolateur reconnaît la nécessité des larmes et du deuil. C'est la première étape de son travail. Ensuite, il loue la grandeur de l'objet perdu.

---

<sup>7</sup> Voir notre article dans les actes du colloque *Usages et fonctions de la rhétorique*, organisé par le GRAL, Université Libre de Bruxelles, mai 2013 : « Consoler à la Renaissance : discours privé ou acte public ? » [En ligne : [http://rheto13.ulb.ac.be/?page\\_id=6](http://rheto13.ulb.ac.be/?page_id=6)].

<sup>8</sup> Voir Macé, pp. 131-132 (2013). L'auteur renvoie à Curtius (1991 : 150 et suivantes) et à Baustert (2003 : 116).

Chez les trois auteurs qui nous intéressent, la captation de bienveillance apparaît surtout dans les exordes, où le consolateur veut s'attirer l'attention et la sympathie de l'endeuillé. S'adressant à une jeune religieuse, fille d'un de ses amis décédés, le parlementaire Guillaume Du Vair tente de la persuader par la douceur de renoncer aux larmes. Son épître commence par ces mots :

[...] alors je me retins, & pensay qu'il falloit, suivant ce sage conseil, donner loisir à vostre dueil de se meurir ; qu'autrement on ne feroit que l'aigrir davantage en le touchant, & l'enflammer en l'entamant. Il faut de nécessité que la nature coopere à l'art, qui en veut avoir bon succès ; rien de ce qui se fait contr'elle ne vient à perfection<sup>9</sup>. (DU VAIR 1619 : 113)

Reconnaître et respecter le temps du deuil est un véritable lieu commun de la littérature consolatoire. Il renvoie à des rituels bien analysés par Nicole Loraux (1990) dans ses travaux sur les femmes en deuil, dans l'Antiquité grecque et à ceux de Normand Doiron (2007) sur la consolation classique. Sénèque à la suite de Plutarque, mais aussi Cicéron, s'accordent pour convenir de ce découpage temporel entre le temps des larmes et celui de la parole consolatoire, cet appel à la raison<sup>10</sup>. Ici deux concepts se conjuguent : les lois de la nature et celles des hommes ou la raison. Reflétant un art consommé de la captation de bienveillance, Du Vair déclare :

Il estoit raisonnables certes, que vous ayant osté un si bon pere, un si doux & si cher pere, elle [la nature] vous laissast des larmes pour pleurer ceste perte, & tesmoigner en vos pleurs : & m'a semblé qu'en vos souspirs j'entendois parler la pieté, qui faisoit plainte de ce que la nature divisoit ainsi ce qu'elle avoit si heureusement conjoint. (DU VAIR 1619 : 676)

Marqueurs d'éloge, les quelques mots évoquant les qualités du père défunt constituent un procédé cher à tous les consolateurs, qui entre en résonance avec le procédé de captation de la bienveillance. Pour toucher le cœur de l'affligé, le consolateur se soumet lui aussi au temps des pleurs, donc à une certaine forme de temporalité, faisant alors preuve d'un travail équivalent à de son interlocuteur qui doit accepter la perte et la douleur qu'elle entraîne.

Dans une épître dédicatoire adressée à son épouse, le protestant Du Plessis-Mornay, conseiller d'Henry IV, déplore le décès de leur fils unique en des termes et selon une technique tout à fait comparables. Il faut apprivoiser la douleur plutôt que la combattre frontalement, afin de pouvoir trouver consolation dans le Seigneur. L'image habituelle de la plaie sert assez classiquement à concrétiser la douleur.

Ma mie, nostre douleur est trop grande pour se soulager sinon en la douleur, notre plaie est trop profonde pour s'esventer que par la plaie. il [sic] lui faut

---

<sup>9</sup> Lire également, *ibid.*, p. 106, l'ouverture de la lettre adressée à sa sœur défunte. Citons également Antoine de Nervèze dans sa *Lettre consolatoire envoyée à madame la Duchesse de Mercœur sur le trespas de Monseigneur le Duc de Mercœur* (1602 : 6) : « [...] ayant livré tous vos ressentiments à la douleur, vous avez [sic] été insensible aux premiers efforts des voix consolatoires : maintenant que vostre playe a saigné par vos yeux, que vostre esprit est revenu de son sincope & que vostre prudence à [sic] ouvert vos oreilles aux consolations du Monde, j'ose d'un cœur plain d'humilité, & encore pantelant de ceste nouvelle [...] ».

<sup>10</sup> Citons pour mémoire : Plutarque, *Consolation à Apollonios*, 102a-103a.

donq donner son cours, que trop tost reprimée, elle<sup>11</sup> ne nous opprime : mal à propos refermée, elle ne nous suffoque<sup>12</sup>. (DU PLESSIS-MORNAY 1606 : 3)

Le contexte néo-stoïcien des dernières années du XVI<sup>e</sup> siècle autorise les larmes dans la mesure où elles traduisent l'attachement naturel et la bonté de l'endeuillé, mais à condition qu'elles soient mesurées<sup>13</sup>. Du Plessis-Mornay souligne de surcroît l'interaction entre nature et raison au tout début de son texte :

Nature a espandu ce quelle avoit de l'armes [sic] ; Il est temps que la Raison, que la Pieté donnent les leurs. Car aussi ont elles leurs sources ; si moins abondantes, plus claires certes & plus vives. Celle-là espuisée & tarie, celles-ci ont à suppléer, à degoutter les leurs. (DU PLESSIS-MORNAY 1606 : 7)

Cette distinction entre les larmes naturelles et celles du repentir et de la dévotion fait écho à une tradition inventoriant les pleurs selon les étapes de la vie spirituelle (CARBONNIER-BURKARD 1996 : 194). La progression des manifestations physiques du deuil constitue un postulat allégué par tout consolateur. Venues effacer les premières, ces nouvelles larmes sont vivifiantes puisque les affligés passent de la déploration sans paroles à la pénitence, première étape vers l'écoute des mots de consolation.

Le consolateur doit faire preuve d'une dextérité et d'une connaissance du cœur humain qui en fait un virtuose rhétorique. Dans ce qu'elle entrelace comme procédés et processus de persuasion, la parole de consolation exige le déploiement de prouesses et un dosage circonstancié d'ornements et de figures. À cet égard, on peut évoquer un véritable art de l'insinuation, comme le montre Stéphane Macé en citant justement un des théoriciens de l'art épistolaire, le fameux secrétaire Jacob, qui insiste sur les précautions à prendre avec un endeuillé :

Le plus grand secret de bien traiter la consolation, est de s'insinuer premièrement dans l'esprit des affligés, flattant leur passion d'abord, sans faire semblant de la vouloir combattre, accordant quelque chose par complaisance au premier effort de la douleur, pour les en retirer insensiblement. (JACOB 1646 : 86-87, cité par MACÉ 2013 : 126-127)

Force est de reconnaître dans cette citation, un lexique de la ruse que les consolateurs des décennies précédentes ne semblent pas utiliser pour décrire leurs intentions. Les nombreux épistoliers du XVII<sup>e</sup> siècle, en revanche, sont passés maîtres en la matière et les conseils qu'ils reçoivent semblent mettre de côté les idéaux humanistes. La position défendue par Jacob décrit cependant bien tant la conception de Du Plessis-Mornay ou encore celle de Du Vair que leur pratique consolatoire.

---

<sup>11</sup> Image cruciale, la « plaie » est aussi employée par Charlotte Du Plessis-Mornay, l'épouse de Philippe, dans ses *Mémoires* pour évoquer la perte d'un être cher. On trouve l'expression « saignée de l'ame » chez Nervèze, *Consolation à Monseigneur le Duc de Nevers sur le trespas de Madame la Duchesse de Nevers* (1618 : 4) et aussi, dans la *Lettre consolatoire sur la mort du duc de Mercoeur*, (1602 : 6) : « maintenant que vostre playe a saigné par vos yeux ». Elle provient entre autres de Ciceron, *Tusculanes*, IV, 29.

<sup>12</sup> Le texte est tout d'abord écrit en latin puis traduit par l'auteur. Il connaît un très vif succès et s'insère dans le genre littéraire des « larmes ». Voir Carbonnier-Burkard (1996) et Merlin (2006).

<sup>13</sup> Voir par exemple Carabin (2004) et Du Vair dans « Consolation à M.D.C. sur la mort de son père », qui pardonne ces premières larmes. Voir également Nervèze (1618 : 6).

Indépendamment de cette évolution de l'histoire littéraire, les lettres de consolation montrent, dès la Renaissance, une tendance à mobiliser des vertus parénétiqes pour esquisser le portrait des disparus regrettés. Les stéréotypes, ou plutôt les lieux communs, ont ici l'avantage de suggérer immédiatement des idéaux partagés par tous, c'est en cela qu'ils font sens. Célébrer une défunte en la nommant « parangon de toutes les vertus » dans une épître consolatoire, en 1626, c'est utiliser une expression apparue presque un siècle plus tôt pour louer les grandes dames de la cour de France<sup>14</sup>. Le portrait encomiastique que Du Plessis-Mornay trace de son fils enchaîne les stéréotypes sans pour autant perdre de sa force évocatrice. S'adressant à Dieu il déclare :

Naissant ta Grace l'avoit receu, l'avoit lavé ; Des le laict l'avoit imbu, l'avoit abreuvé la Pieté ; des l'enfance la Doctrine, des le premier poil, la Vertu ; la Probité des sa jeunesse ; Et concertoient tellement en lui les dons du corps & de l'Esprit, que pour estre vigoureux, agreable, sçavant, courageux, droicturier, il n'en abusoit point à insolence, à lasciveté, à vanité, n'en estoit de rien plus fier, de rien moins traictable. Tant la Nature avoit en lui prevenu la nourriture [=l'éducation] ; le fruit, la fleur ; le sens, les ans. (DU PLESSIS-MORNAY 1606 : 7)

Paraphrasant Corneille et son jeune héros Rodrigue, on pourrait dire que « La valeur n'attend pas le nombre des années ». Dans ces formules bien frappées, laconiques, le père dessine au crayon le portrait d'un fils exemplaire, conjuguant toutes les valeurs humanistes du corps et de l'esprit. Ce tableau monument auquel rien ne manque consacre la grandeur de la perte d'un père qui fait revivre sous nos yeux, son fils, les promesses et les espoirs qu'il incarnait aux yeux de ses parents. On peut s'étonner du manque de détails particularisant, c'est que l'heure est au portrait gravé dans le marbre, qui stylise les traits individuels pour faire entrer le jeune défunt dans la mémoire des hommes et dans l'éternité. L'éloge que Nervèze réserve à Mme la Duchesse de Nevers, dans l'épître consolatoire adressée à son époux, consacre une hauteur morale et esthétique comparable. Ce n'est pas l'intimité de l'être que l'on voit se dresser sous nos yeux mais un portrait dépassant l'individu pour mieux lui rendre hommage. Il faut se montrer sensible à cette tension paradoxale entre le singulier et le collectif :

Sa grande pieté envers Dieu, son amour & fidélité envers vous, sa passion au bien public, son bon naturel envers les siens, sa charité envers les pauvres, & sa prudence & sage conduite en toutes ses actions, sont des tiltres glorieux pour la faire croire bien-heureuse dans le ciel, & faire à jamais honorer, & louer sa memoire dans le monde... (NERVÈZE 1618 : 7)

Le stéréotype est porteur de leçon, l'éloge rejoint l'exhortation car par petites touches, les consolateurs incitent les affligés à s'amender et à muer leur peine en consolation.

Considérer ces éloges comme de simples recettes d'orateurs, pour s'attacher la bienveillance de leurs interlocuteurs, c'est à coup sûr manquer ce qui en fait toute la substance et la profonde nécessité. Ces éloges ont pour fonction d'honorer le défunt

---

<sup>14</sup> Dubois (1626 : 4) dans sa *Lettre de consolation à Mme la marquise de Magnelay, sur le decez de feu Mme la Generale des Galères sa belle sœur*, écrivait en effet : « Mais tous conviennent en ce point, que la personne que nous regretons, estoit le bonheur de nostre aage, le parangon de toute vertu. »

et de lui reconnaître la place qui lui revient dans le monde et dans l'histoire. De ce point de vue éthique et social, les auteurs de la Renaissance font revivre la tradition héritée de l'Antiquité grecque où l'*épitaphios* athénien a pour devoir de rendre hommage aux disparus en développant le thème de la gloire éternelle (LORAUX 1993). La composition même de ces oraisons funèbres où les quatre parties (éloge, lamentation, consolation et exhortation) se succèdent, nous renseignent sur les liens organiques que ces types de discours entretiennent entre eux. Ces différentes parties peuvent, à l'occasion, constituer des discours autonomes et sont alors considérées comme des petits genres par les théoriciens de l'ancienne rhétorique (NOILLE 2014, GOYET 2014). Ils nous permettent de tirer des leçons pour lire les consolations des auteurs d'Ancien Régime (PERNOT 1993 : 288). Ainsi, tous ces genres en apparence mineurs interagissent les uns sur les autres et utilisent des procédés discursifs similaires. La comparaison avec Athènes est éloquente également du point de vue éthique. Au travers de l'éloge, la parole consolatoire répond à une mission de justice, celle de rendre hommage et d'honorer la mémoire. Vivifiées par le rituel d'un discours qu'il soit public ou privé, les vertus parénétiqes du défunt réunissent les vivants autour des morts et affermissent le lien social<sup>15</sup>. Dans ces circonstances, les éloges sont comme la proclamation toujours renouvelée de valeurs auxquelles se rattacher, en particulier en tant de crise.

Les grands orateurs de la Renaissance partagent pleinement cette conception de la relation dynamique qui unit éloge, honneur, mémoire et consolation<sup>16</sup>. Antoine de Nervèze apaise la duchesse de Mercœur en des termes où l'éloge, en brochant rapidement un tableau vivant du défunt, est vu comme source de consolation :

Pensez Madame que celui que vous avez perdu a emporté deux trophées qui appenoient à sa pieté & à son courage : l'un regarde le bien spirituel, & l'autre le temporel, l'un fait regner son ame au Ciel, & l'autre son nom en terre, l'un le fait honorer des Anges, & l'autre celebrer des hommes, & tous les deux le rendent memorable & digne de loüange ! Quels agreables chatouillemens d'honneur & de plaisir tout ensemble sentirez vous, lorsque vous le verrez revivre dans le recit que l'on fera de ses genereuses entreprises, de ses batailles, de ses combats, & de ses victoires...(NERVÈZE 1602 : 10-11).

Parler de « genereuses entreprises », de « batailles », de « combats » et de « victoires » ne suffit pas à peindre toute la vie d'un homme, mais ces matières suffisent à le louer. L'éloge dans le genre consolatoire n'est pas l'équivalent d'une biographie détaillée, elle ne retient que les actes signifiants qui illustrent les vraies vertus des individus.

---

<sup>15</sup> Relisons les paroles de Socrate dans Platon (*Ménexène*, V) : « Mais nous avons encore à leur [les morts] rendre hommage par la parole, comme la loi le commande et comme c'est notre devoir. Car c'est grâce à un beau discours que les belles actions valent à leurs auteurs le souvenir et l'hommage de l'auditoire. Il faut donc un discours qui loue convenablement les morts, et encourage avec douceur les vivants, en exhortant leurs descendants et leurs frères à imiter la vertu de ces hommes et en consolant leurs pères et leurs mères et les ascendants plus lointains qui peuvent leur rester. »

<sup>16</sup> Sainte-Marthe, dans son *Oraison funebre de l'incomparable Marguerite, Royne de Navarre, Duchesse d'Alencon* [sic] (1550 : 124), écrivait notamment : « On ne pourroit donc suffisamment louer, l'institution d'honorer les trespasés : par laquelle (comme Aspasia monstre en Platon) les bons sont prisés selon leurs merites : les vivants sont admonestés : leurs fils & leurs freres, sont eguillonnés à l'imitation de leurs vertus : & leurs parents (si aulcuns les ont survescus) avec le grand plaisir qu'ils ont en leur esprit, sentent aussi une incredible consolation. Cecy approuvant : Ciceron, escrit : la vie des mors, servir à la memoire des vivants ».

Pour combler le manque et la perte, il ne reste aux vivants que la parole, parole monument, discours d'éloge et de justice. En introduisant l'idée du plaisir surgi au milieu de la douleur, grâce à l'élaboration concertée d'un exposé sur les actions et les vertus du défunt, l'éloge du disparu procure un plaisir propre à faire basculer le discours consolatoire de la captation à l'exhortation. Une telle conception de l'épidictique nous entraîne loin des débats autour des questions de la vérité et de la construction, a posteriori, de portraits stéréotypés et donc supposés sans réelle valeur.

## 2. Eloge de la justesse des pleurs : consoler et exhorter

Justice et justesse se répondent dans ce cadre éthique qui assure l'unité du corpus de lettres que nous comparons ici. L'idée principale est que pour rendre justice aux défunts, il est indispensable de se contraindre à rester dans les limites de la juste douleur et de ses manifestations légitimes au risque de voir s'effondrer l'édifice et la concorde sociale. La société civile de l'Ancien Régime, pas plus que la cité athénienne décrite par Nicole Loraux, ne tolère les débordements de cris et de larmes qu'elle tente, par tous les moyens, d'endiguer. La mélancolie, on le sait, est une forme de maladie regardée avec impatience et jugée sévèrement par le consolateur moralisateur (BARROS à paraître). Les lettres de consolation sont aussi le produit des aspirations sociales qui les ont fait naître, c'est-à-dire du désir d'être lu et publié, de celui d'instruire autrui et de l'éduquer (CARABIN 2002). Ses liens avec le conseil et l'exhortation sont donc naturels, mais on a pu observer plus haut que cette dimension, en lien avec l'éthos du consolateur, ne se manifeste pas avec la même intensité dans toute l'économie du texte.

Tout discours de consolation, a fortiori toute lettre, est ainsi agencé en deux parties distinctes, tel un diptyque où le consolateur joue tour à tour sur des plans émotionnels différents mais complémentaires. Après avoir rendu justice au mort et à la douleur des vivants, il lui incombe de modérer les émotions de l'affligé et de l'engager à sortir de son deuil. Profondément ancré dans sa dimension parénétiq ue, le discours consolatoire possède avant tout une visée persuasive<sup>17</sup>. Consoler, c'est surtout exhorter à la raison et à la tempérance, rappeler à l'affligé son devoir, s'adresser à lui au nom de la société civile et des principes moraux reconnus de tous. Afin d'en convaincre son destinataire, l'orateur recourt aux preuves morales, sociales, philosophiques, aux sentences et aux maximes pour orner son discours. La présence de ces nombreux procédés invite à en faire des preuves d'amplification au sens où l'emploie Quintilien<sup>18</sup>. Ce dernier ne considère pas l'amplification uniquement en terme de masse textuelle mais en terme de choix des mots. Toute forme de mise en valeur d'un mot relève de l'amplification. Traitée dans les mêmes paragraphes et à sa suite, l'atténuation est chez lui son simple contraire<sup>19</sup>. Atténuer ne revient pas à recourir à un style simple et dépouillé mais à minimiser d'importance d'un objet.

---

<sup>17</sup> Laurent Pernot évoque « l'éloge à l'appui du conseil » dans un développement sur la fonction parénétiq ue et idéologique (1993 : 710 et suivantes). Voir aussi Winn (2002).

<sup>18</sup> Comme le démontre Stéphane Macé (2013), les deux parties de l'épître rédupliquent le couple amplification/atténuation.

<sup>19</sup> *Institution oratoire* (VIII, 4, 3) : « Je vois que l'amplification consiste principalement en quatre genres : le grossissement, la comparaison, le raisonnement, l'accumulation. » (« *Quattuor tamen maxime generibus video constare amplificationem, incremento, comparatione, ratiocinatione, congerie* »).

Dans la partie exhortative des lettres, l'exigence de modération est un leitmotiv qui parcourt tout le corpus. Un terme concentre bien cette idée, c'est celui de piété, cet argument qui évoque les devoirs de l'endeuillé vis-à-vis de Dieu et des hommes. Il y a autant de piété à pleurer les morts qu'à cesser de le faire. Comme le conseille Nervèze à la veuve du duc de Mercœur, il faut « preffere[r] [le] bien [du duc] à [son propre] dommage » (1602 : 12)<sup>20</sup>. C'est là l'enjeu principal de la consolation. Guillaume Du Vair se montre explicite lorsqu'il exhorte fermement la jeune fille à cesser de pleurer la mort de son père âgé. Se montrant conciliant dans un premier temps, il impose l'idée du temps réparateur :

Mais maintenant que le temps qui dompte toutes choses, pour reprendre la place et le siege dont la douleur l'avoit pour un temps enlevée, perserverer en ceste morte & continelle langueur ; ce n'est plus obeïr à la nature, mais servir à une fausse opinion : ce n'est plus estre religieuse, mais vous rendre injurieuse à l'endroit de Dieu, de la nature, de vous mesmes & de vos amis<sup>21</sup>. (DU VAIR 1619 : 114).

Le passage des adjectifs « religieuse » à « injurieuse » forme une rime interne pour condamner, de toutes parts (de Dieu aux hommes en passant par soi-même) la posture de l'inconsolée. Ces termes mis en tension illustrent avec éloquence la nature profonde de la piété : un juste rapport, fait d'affection et de respect comme le souligne Furetière, envers ses pères, mères et envers Dieu (BON & GUERREAU-JALABERT 2002 : 78, note 9). Plus loin, il reproche à nouveau à la jeune fille son impiété (son « obstinée tristesse ») qui offense le monde et ses proches et poursuit en détruisant pas à pas, tous les arguments que pourrait lui avancer la jeune mélancolique. S'il est impossible, dans l'espace imparti ici, de les reprendre tous, on peut cependant faire deux observations à leur propos. La première concerne leur origine, la seconde corolaire, la constance de leur emploi. Toutes les idées avancées par Du Vair s'inscrivent dans une tradition issue du stoïcisme, bien reprise par le christianisme. Puisées chez Sénèque, en particulier dans la *Consolation à Polybe*, elles forment une thématique cohérente autant que courante<sup>22</sup>.

Parmi les procédés utilisés habituellement, la prosopopée offre des potentialités souvent exploitées (PERONA 2013, DOIRON 2007 : 785-787). On la retrouve d'ailleurs aussi chez Nervèze, comme une carte maîtresse pour persuader la veuve du duc de délaissier son infinie tristesse<sup>23</sup>. Faire parler le père de la jeune fille constitue

---

<sup>20</sup> Sur cette notion de piété, voir par exemple Bon & Guerreau-Jalabert (2002 : 79-82).

<sup>21</sup> Du Vair poursuit sa phrase en ces termes : « Je vous attaque bien rudement et vous recuse au lieu de vous consoler : car je cognois vostre naturel, vous estes ferme en ce que vous pensez bien faire, & vous en departez mal volontiers ». Cette mise en tension entre « religieuse » et « injurieuse » est reprise dans le discours du père, page 116.

<sup>22</sup> Dans l'exorde de sa lettre (1619 : 133), Du Vair ne manque pas de citer les fameux vers qu'il a sans doute lus chez Plutarque (2008 : 17) tirés d'Eschyle (*Prométhée*, v. 386 et suivants) qu'il cite ainsi : « Alors que la douleur espoïnçonne l'esprit/ Comme un bon médecin le discours l'adoucit » puis la réponse de Prométhée : « Ouy pourveu que le temps ait amoly le cœur./ Et qu'on ne touche au mal au fort de la douleur ».

<sup>23</sup> Ce procédé est utilisé par Sénèque, *Lettre à Marcia*, XXVI-1. Dans la *Lettre consolatoire envoyée à madame la Duchesse de Mercœur*, Nervèze (1602 : 12-13) écrit : « [...] regardant plustost vers le sejour de son ame, qu'au sepulcre de ses os, Il [sic] vous semblera qu'il se presente à vous comblé de gloire, ayant une couronne sur la teste, & vous disant, Ma chere Espouse si vous sçaviez la difference qu'il y à [sic] des faveurs & des delices du Ciel, aux honneurs & aux plaisirs du monde, vous vous feussiez plustost rejouye avec moy de ma beatitude & les jours que vous avez donné aux plaintes &

un artifice efficace chez Du Vair, ce dernier possédant une autorité naturelle encore plus vive et plus puissante que celle du consolateur. Soutenues par les questions oratoires posées à la suite l'une de l'autre comme autant de coups portés au chagrin, ces figures d'autorité tendent à se confondre dans la fluidité même du discours.

Il y a plus, je vous annonce que la mesme pieté qui vous a commandé de pleurer, vous commande de cesser maintenant vos pleurs. Et si toute autre chose a moins de puissance sur vous que la memoire de celuy que vous avez tant honoré, oyez-la : elle vous mande de mettre fin à vostre ennuy ; & vous enjoinct la constance & equanimité, si ses paroles & ses discours sont aussi vivement empraints en vostre memoire qu'ils doivent estre. Mais dequoy doute-je ? certes ils se doivent estre. Ne pensez-vous pas l'oüyr parlant à vous, avec ceste douce & grave façon dont il respandoit par sa voix un flux continuel de sagesse ? Ne pensez-vous pas, dis-je, qui vous reproche qu'estant sa fille vous imitez mal sa constance, & faciez si mal votre profit des sages remonstrances dont il emplissoit continuellement vos oreilles ? Ma fille, vous dit-il, dequoy vous plaignez-vous ? de la providence de Dieu, par la sage conduite de laquelle tous les evenemens de ce monde sont reglez & temperez ? Ne vous ay-je pas tant de fois remonstré que les moindres choses qui arrivent icy bas sont preveuës, & disposées par son infinie sagesse, & que le cours de nostre vie n'est pas, comme pensent quelques-uns, flottant en incertitude & vagant au hazard ; mais que tous ses momens ont leurs mouvemens qui les animent & adressent à la fin, que ce grand ouvrier les a destinez<sup>24</sup>. (DU VAIR 1619 : 115).

Mêlant douceur et fermeté, l'exhortation prend la forme d'une leçon paternelle sur la providence divine. Finalement, le père mort et l'ami consolateur s'en remettent tous deux, dans ce passage, au père des pères, Dieu, dont la crainte doit ramener la jeune endeuillée à la raison, afin de garantir « l'assoupissement des pleurs » et des « regrets ». Les voix masculines se superposent jusqu'au moment où le consolateur convoque, en dernier ressort, la voix de la nature pour contrer la fragilité féminine, selon lui plus sujette à l'impression des passions. Toutes ces voix réunies réintroduisent la parole, là où le deuil emprisonne dans les larmes, l'indicible, l'ineffable et l'inaction. Ces paroles ne sauraient être réduites à leur dimension exhortative, elles vont au-delà du conseil et de la leçon pour toucher le cœur, voire le bouleverser. Elles tirent leur force de cette incarnation par la voix. Ainsi toutes les voix se répondent les unes les autres et s'amplifient pour former un véritable concert. À la fin d'une épître beaucoup plus officielle que celle de Du Vair qui s'adresse à une proche, le consolateur Antoine de Nervèze se permet aussi de rappeler au duc les principes de la religion chrétienne, pour lui aussi, bouleverser son interlocuteur :

[...] vous représentant aussi bien le bon heur de la possession d'une Princesse si parfaite que le malheur de la perte, afin de rendre plutost graces à Dieu, du bien que vous avez possédé, que vous plaignez de ce qu'il vous l'a osté. Il l'a appelée lors qu'il luy a pleu, apres avoir beny & enrichy vostre couche d'un nombre de beaux enfans pour l'appuy de vostre maison, & la consolation de vostre vie. A cela il n'y a rien à dire, & à murmurer contre sa providence, mais plutost à le louer, & à obeir à ses volonte, qui à la verité vous l'ont ravie en la fleur de son aage, au fort du besoin qu'elle le faisoit à ses enfans, & à vous mesmes, mais toutes ces circonstances de malheur serviront à signaler & honorer d'avantage

---

aux larmes eussent esté mieux employez à louer Dieu de ce qu'il m'a appelé aux temps que j'avais le plus d'affection pour son service [...] »

<sup>24</sup> Remarquons l'effet d'amplification par le nombre et le choix des mots.

vostre obeissance envers Dieu, & vostre patience envers vous mesmes, [...].  
(NERVEZE 1618: 7-8).

On aura observé le jeu d'opposition termes à termes (bonheur, malheur, rendre grâce et plaindre, entre autres) qui se poursuit assez mécaniquement. Il est amplifié par la nouvelle distribution des valeurs selon laquelle la tribulation envoyée par Dieu devient une opportunité de montrer son obéissance inconditionnelle et d'exercer sa sagesse, c'est ce que souligne le verbe « représenter » au début de la citation. C'est en quoi le consolateur est bien le défenseur du bien et du repos publics. À ce premier niveau de lecture, on peut en ajouter un autre, en partant justement de la présence et du rôle imparti aux lieux communs. Le duc n'entend rien qu'il ne sache déjà, l'objet de la leçon ne porte pas sur le contenu. C'est que la parole est en soi une leçon philosophique à méditer. Elle ordonne de repenser les événements qui l'emprisonnent selon un autre angle, celui d'une nouvelle connaissance permise et produite par l'expérience de la tribulation. Se consoler, c'est un peu renaître à une autre vérité. Le consolateur est l'accompagnateur de cette pratique de la sagesse, il occupe la place d'un maître de cérémonie présidant un rituel dont les codes et les objets sont connus de tous (DOIRON 2007 : 786-787). Il utilise les mots de la « tribu », le langage de sa communauté car eux seuls sont capables de briser les illusions et les chaînes du veuf. Sa parole consolatoire est religieuse au sens où elle relie et lie à nouveau le dévoyé (ou l'inconsolé) au monde, aux hommes et à Dieu. Certains diraient qu'elle le recentre. L'exhortation a donc une dimension parénétiq ue très vivante. Elle vivifie, redonnant sens à la vie de l'affligé.

Dans une épître adressée à cette sœur unique et bien-aimée, épître placée juste avant celle qu'il adresse à la fille de son ami, Du Vair n'hésite pas à exprimer son immense difficulté à s'extraire du deuil dans lequel la mort de celle-ci l'a conduit et ses efforts répétés pour y parvenir. Un tel aveu d'humanité n'invalide pas, au fond, la position de consolateur officiel qu'il endosse dans l'épître suivante. Les valeurs et les méthodes de l'homme public rejoignent celles du frère éploré (TARRETE 2002).

Ces dernières citations montrent bien la force illocutoire de toute parole proférée avec une véritable intention. On peut aussi lire, au travers de ce corpus, l'éloge implicite du discours consolatoire : parler dans l'espoir de venir en aide, c'est toujours mieux que se taire. L'exhortation n'a qu'une fin, celle de renouer le fil de la vie, de ramener à soi et dans la communauté l'affligé, égaré dans son chagrin. Fil d'Ariane et fil qui lie sans nécessairement entraver le libre arbitre de l'individu, la parole consolante traduit une certaine idée du lien et de la concorde sociale.

### **3. Conclusion**

La lettre de consolation a une dimension fortement anthropologique parce qu'elle est parénétiq ue. Elle porte les couleurs des normes et des valeurs, sociales, morales et politiques d'une société dont le consolateur joue le rôle de porte-parole. Louant le défunt selon les normes de la codification rhétorique, il permet à l'endeuillé de regarder à nouveau du côté des vivants et du vivant, délaissant un instant le royaume des morts où les chaînes de la douleur le retiennent. Grâce à l'éloge, le consolateur rend hommage au défunt et apaise les affligés. Il lui rend justice, à l'instar de l'orateur funèbre. Comme lui, il console les proches, par des lieux communs propres à rappeler à chacun son appartenance à l'humanité, tant la fragilité de la vie humaine que l'infinie providence et la bonté de Dieu. S'adressant à un pair, comme Du Plessis-Mornay, à un inférieur comme Du Vair, ou à un supérieur comme Nervèze, le

consolateur sait qu'il faut plaire avant de consoler. Non pas plaire pour être aimé mais pour ranimer le cœur. Sa mission, en apparence essentiellement rhétorique, est aussi, bien entendu, politique, car consoler, c'est parler avec son cœur, de cœur à cœur : en un mot c'est « concorder ».

## Bibliographie

BARROS, A. P., *Les vivants à l'épreuve du deuil. Discours théoriques et écrits de circonstance en Angleterre, c. 1550-1640*, 2008, en cours de parution chez Garnier.

BAUSTERT, R. (2003), *La consolation érudite. Huit études sur les sources des lettres de consolation de 1600 et 1650*, Tübingen, Narr, « Biblio 17 », n. 141.

BARROS, P., KIRSCHLEGER, I. et MARTIN-ULRICH, C. éd. (à paraître), actes du colloque *Le Sermon et la mort : discours et pratiques en France et en Angleterre, XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup>*, Paris, Garnier.

BON, B. & GUERREAU-JALABERT, A. (2002), « Pietas : réflexions sur l'analyse sémantique et le traitement lexicographique d'un vocable médiéval », *Médiévales*, n. 42, 73-88.

CARABIN, D. (2004), *Les idées stoïciennes dans la littérature morale des XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles*, Paris, H. Champion.

CARABIN, D. (2002), « Les lettres de Nicolas Pasquier : la lettre de consolation » in *Revue d'histoire littéraire de la France*, n. 102-1, 15-31.

CARBONNIER-BURKARD, M. (1996), « Larmes réformées », in *De l'Humanisme aux Lumières, Bayle et le protestantisme. Mélanges en l'honneur d'Élisabeth Labrousse*, Oxford, Voltaire-Fondation, Paris Universitas, 193-206.

CURTIUS, E., R. (1991), *La littérature européenne et le Moyen Âge latin*, Paris, PUF.

DANBLON, E. (à paraître), « La consolation épидictique ou comment refonder le monde commun ? », in Jean-Marc FERRY, dir, Paris, éditions de la Sorbonne nouvelle.

DOIRON, N. (2007), « Poétique de la consolation classique. L'exemple du Recueil (1627) de Faret » in *Dix-septième Siècle*, n. 237-4, 779-798.

DUBOIS, A., (1626), *Lettre de consolation à Mme la marquise de Magnelay, sur le decez de feu Mme la Generale des Galères sa belle sœur*, s. l.

DU PLESSIS-MORNAY, Ph. (1606), *Les Larmes de Philippes de Mornay, Sieur du Plessis, traduit du latin par l'auteur*, Samur, Thomas Portau.

DU VAIR, G. (1619), « Consolation à M.D.C. sur la mort de son père », dans les *Œuvres de messire G. Du Vair*, Paris, Pierre Billaine.

FLEURY, P. (2006), *Lectures de Fronton un rhéteur latin à l'époque de la Seconde Sophistique*, Paris, Les Belles Lettres.

GOYET, F. (2013), « Le problème de la typologie des discours », in *Exercices de rhétorique*, n. 1, from <http://rhetorique.revues.org/122>

GUEUDET, G. (2003), *L'art de la lettre humaniste*, textes réunis par F. Wild, Paris, H. Champion.

LIGNEREUX, C. (2013), « Une routine épistolaire : l'expression de la condoléance », in *Rhétorique et épistolaire : l'écriture Sévigné*, éd. Ch. Noille, from <http://rare.u-grenoble3.fr>

LORAUX, N. (1993), *L'invention d'Athènes. Histoire de l'oraison funèbre dans la cité grecque classique*, Paris, Payot.

LORAUX, N. (1990), *Les mères en deuil*, Paris, Seuil, La librairie du XX<sup>e</sup> siècle.

MACÉ, S. (2013), « L'amplificatio, l'attenuatio et l'exercice de la conciliation : l'exemple des lettres et poèmes de consolation du premier XVII<sup>e</sup> siècle » in *Les Cahiers du GADGES*, n.13, 125-138.

MERLIN, H. (2007), « Les larmes au XVII<sup>e</sup> siècle : entre pathos et logos, féminin et masculin, public et privé », *Littératures classiques*, 62(1), 203-221.

NERVÈZE, A. (1602), *Lettre consolatoire envoyée à madame la Duchesse de Mercœur sur le trespas de Monseigneur le Duc de Mercœur*, Paris, Antoine du Breuil.

NERVÈZE, A. (1618), *Consolation à Monseigneur le Duc de Nevers sur le trespas de Madame la Duchesse de Nevers*, Paris, Pierre Des-Hayes.

NERVÈZE, A. (1602), *Lettre consolatoire sur la mort du duc de Mercoeur*, Paris, Antoine du Breuil.

NOILLE, Ch. (2014), « Les genres du discours dans l'ancienne rhétorique : listes, schémas et mode d'emploi, avec un exemple (le discours de Germanicus) » in *Exercices de rhétorique* n. 1, from <http://rhetorique.revues.org/337>

PERONA, B. (2013), *Prosopopée et persona à la Renaissance*, Paris, Garnier.

PERNOT, L. (1993), *La rhétorique de l'éloge dans le monde gréco-romain*, Paris, les Belles Lettres.

PERNOT, L. (2000), *La rhétorique dans l'Antiquité*, Paris, Le Livre de poche.

PETÉY-GIRARD, B. (2003), *Les méditations chrétiennes d'un parlementaire. Etudes sur les premières œuvres de piété de Guillaume Du Vair*, Paris, H. Champion.

PLUTARQUE, *Consolation à Apollonios*, éd. N. Wacquet, Paris, Rivages poche/Petite Bibliothèque, 2008.

QUINTILIEN, *Institution oratoire*, édition J. Cousin, Paris, Les Belles Lettres, 2003.

SAINTE-MARTHE, Ch. (1550), *Oraison funèbre de l'incomparable Marguerite, Royne de Navarre, Duchesse d'Alençon [sic]*, Paris, Regnault Chaudière.

TARRÊTE, A. (2002), « La *Consolation* de Guillaume Du Vair sur la mort de sa sœur (1584) », dans Jean Balsamo, *Les Funérailles à la Renaissance*, Genève, Droz, 499-516.

VAILLANCOURT, L. (2004), *La lettre familière au XVI<sup>e</sup> siècle, rhétorique humaniste et épistolaire*, Paris, H. Champion.

WINN, H. C. (2002), « L'épître consolatoire au seizième siècle : un genre en voie de définition », dans Jean Balsamo, *Les Funérailles à la Renaissance*, Genève, Droz, 485-498.